

Présentation de l'EPAPFR





Renforcer l'accès aux droits en matière familiale internationale

L'EPAPFR a pour objectif de :

- promouvoir l'accès aux droits de toute personne confrontée à un litige familial international,
- renforcer la connaissance des règles de droit international privé européennes et internationales, leur application uniforme et l'accès aux droits étrangers
- favoriser la prévention, la sensibilisation et l'information juridique par le biais d'une coopération entre les acteurs implantés dans différents États membres de l'Union européenne.



Renforcer l'accès aux droits en matière familiale internationale

Le droit international privé est une discipline technique caractérisée par la coexistence de plusieurs sources de droit applicables à une même situation juridique (droit international, européen et interne).

La spécificité des situations familiales internationales réside par ailleurs dans le fait qu'elles produisent des effets dans plusieurs ordres juridiques, ce qui suppose d'avoir une très bonne connaissance des législations étrangères, tant du point de vue des règles de droit international privé que du point de vue du droit interne de la famille.



Renforcer l'accès aux droits en matière familiale internationale

La complexité de cette branche du droit entraîne un risque accru de non recours aux droits et nécessite de trouver des interlocuteurs spécialisés.

Les mesures préventives telles que l'information juridique préalable à tout conflit, la sensibilisation, la médiation présentent un avantage considérable en matière familiale internationale eu égard à la complexité des procédures mettant en jeu les ordres juridiques de plusieurs États.

A ce titre, la coopération internationale des acteurs spécialisés est essentielle.



Porteurs du projet

Le projet est porté par

- l'association Femmes Informations Juridiques Internationales (FIJI),
- l'Association pour le droit des étrangers en Belgique (ADDE),
- l'Institut Allemand pour l'assistance à la jeunesse et le droit de la famille (DIJUF),
- le Service social international en Bulgarie (SSI),
- l'Université de Liège,
- le Centre de recherche de droit international privé de l'Université Lyon 3 (CREDIP),
- l'Université de Vérone en Italie.

Il est co-financé par la Commission européenne au titre du programme Justice et par les porteurs du projet.



Bénéficiaires de l'EPAPFR

L'EPAPFR est un outil à la disposition de toute personne, qu'il s'agisse de professionnels ou de particuliers, rencontrant des difficultés en droit international privé de la famille.

L'EPAPFR porte une attention particulière aux personnes vulnérables et celles dont l'accès aux droits personnels et familiaux est le plus incertain : les personnes migrantes et réfugiées, les personnes victimes de violences intrafamiliales, les mineurs non accompagnés, les enfants impliqués dans une séparation parentale transfrontalière ou victimes d'enlèvement international, etc.



- Environ 16 millions de couples internationaux sont recensés dans l'Union européenne selon les chiffres donnés par la Commission européenne. Ces couples sont directement soumis aux règles de droit international privé en ce qui concerne leur statut individuel ou familial,
- Peuvent également être confrontés à des problèmes de droit international privé les ressortissants d'États tiers nés vivant dans l'Union européenne : personnes ayant immigré pour des raisons professionnelles, personnes ayant fui des persécutions (réfugiés, demandeurs d'asile, bénéficiaires de protection subsidiaire, mineurs isolés), personnes ayant immigré en Europe pour des motifs familiaux (regroupement familial, conjoints de citoyens européens, réunification familiale, etc.).

Au 1er janvier 2019, 21,8 millions de personnes vivant dans l'Union européenne étaient des ressortissants de pays tiers. En 2019, 14 100 demandes de mineurs non accompagnés ont été enregistrées dans l'Union européenne et 612 700 primo-demandeurs d'asile ont introduit une demande de protection internationale dans les États membres de l'Union européenne (Eurostat).



- Il convient également de prendre en considération l'ensemble des citoyens européens confrontés à des démarches juridiques en matière familiale dans un autre pays, européen ou non (adoption internationale, divorce à l'étranger, etc.),
- Par ailleurs, l'ensemble des citoyens européens, mariés ou non, vivant en expatriation dans un autre État membre ou dans un État tiers à l'Union européenne peuvent être confronté à des problématiques de droit familial international,



Bénéficiaires de l'EPAPFR

L'ensemble de ces personnes pourra être, à un moment donné, confronté à des questions relevant du droit international privé que ce soit pour :

- prouver leur état civil lorsque leurs documents ont été établis à l'étranger,
- pour se marier, divorcer, conclure un partenariat,
- liquider leur régime matrimonial,
- aménager l'exercice de l'autorité parentale à la suite d'une séparation,
- demander le retour d'un enfant illicitement déplacé dans un autre État,
- faire respecter une obligation alimentaire ou un droit de visite,
- liquider une succession internationale, etc.



La cartographie de l'EPAPFR

Le site Internet de l'EPAPFR (www.epapfr.com) est doté d'une cartographie des structures institutionnelles et associatives spécialisées en droit international privé de la famille dans toute l'Europe.

Cette cartographie permet aux professionnels, eux-mêmes spécialisés ou non en droit international privé, et aux particuliers, d'identifier les interlocuteurs, dans d'autres États membres, pouvant répondre à des questions juridiques transnationales et améliorer leur compréhension des problèmes transfrontaliers qui en découlent.

Pour l'instant, cette cartographie couvre les 5 États membres dans lesquelles sont implantés les partenaires du projet (Allemagne, Belgique, Bulgarie, France et Italie) mais l'objectif à terme est de fournir une couverture des services sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne.

Toutes les structures spécialisées en droit international privé peuvent demander à rejoindre l'EPAPFR en remplissant le formulaire dédié à cet effet sur le site Internet.



Autres ressources en ligne

Outre la liste des textes européens et internationaux applicables en droit international privé, le site de l'EPAPFR contient également une rubrique « liens utiles » répertoriant l'ensemble des outils, dispositifs et sites Internet, nationaux, européens ou internationaux, fournissant des informations utiles dans le domaine du droit international privé et de la médiation familiale internationale (ex : espace « Enlèvements d'enfants » des autorités centrales des États membres, outils européens d'accès aux droit en matière civile internationale (« [Couples en Europe](#) », [Réseau judiciaire européen \(RJE\)](#), etc.).

Au cours du projet, les partenaires ont identifié des difficultés récurrentes qui se posent dans l'application du droit international privé européen, notamment pour les personnes vulnérables et ont identifié de bonnes pratiques permettant d'améliorer l'accès aux droits personnels et familiaux en Europe. Ces résultats seront également accessibles en ligne (rapports nationaux et rapport comparatif) sur le site Internet de l'EPAPFR.



**Nous vous remercions de votre attention
et nous vous invitons à contacter l'EPAPFR pour toute question :**

epapfr@fiji-ra.fr



UNIVERSITÀ
di VERONA

